

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix- Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

**ANNEXES DU RAPPORT NATIONAL DU
CAMEROUN AU TITRE DU 3^{ème} CYCLE
DE L'EXAMEN PERIODIQUE
UNIVERSEL (EPU)**

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N°1 :Crédit horaires et Modules de formation aux Droits de l'Homme de certains personnels de la chaîne judiciaire ;

ANNEXE N°2 :Etat des formations organisées par le Projet Barreau-Gouvernance-Eta de droit en 2016 ;

ANNEXE N°3 : Sanctions disciplinaires contre 84 fonctionnaires de Police de 2013 à 2016 pour atteintes diverses aux Droits de l'Homme dont les actes de violences et de voies de fait ou assassinat entre autres ;

ANNEXE N°4 : Tableau de l'aide publique aux entreprises privées de presse de 2013à 2016 ;

ANNEXE 5 : Etat des procédures examinées de 2013 à 2016 par le Conseil National de la Communication, avec auteur de la saisine et les sanctions prononcées ;

ANNEXE 6 : Etat de quelques procédures judiciaires contre les journalistes ;

ANNEXE 7 : Tableau de répartition des formations sanitaires par région au Cameroun en 2014 ;

ANNEXE 8 : Indicateurs de scolarisation en milieu rural aux niveaux du préscolaire et du primaire des années scolaires 2013/2014 à 2015/2016 ;

ANNEXE 9 : Quelques décisions de justice rendues contre les auteurs de trafic et de de traite ;

ANNEXE 10 : Tableau récapitulatif du nombre d'enfants victimes de violences ;

ANNEXE 11 : Indicateurs de scolarisation des enfants pygmées dans la Région de l'Est au cours de l'année scolaire 2013/2014 ;

ANNEXE 12 : Tableau récapitulatif de la population carcérale en décembre 2016 et en mars 2017 ;

ANNEXE 13 : Tableau des prisons disposant d'eau et/ou d'un forage ;

ANNEXE 14 : Evolution de la dotation annuelle allouée à la santé pénitentiaire de 2013 à 2017 ;

ANNEXE 15 : Tableau récapitulatif des crédits destinés à l'alimentation des détenus de 2013-2017 ;

ANNEXE 16 : Décret n°2017/013 du 23 janvier 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme.

ANNEXE N°1 : Crédits horaires et modules de formation aux Droits de l'Homme de certains personnels de la chaîne judiciaire

Etablissements	Crédits horaires	Modules
Ecole National d'Administration et de Magistrature (ENAM)	60 heures de cours sur la première année de formation soit 30 heures au 1 ^{er} semestre et 30 heures au second (la deuxième année étant réservée au stage pratique en juridiction)	-Généralités ; -Contentieux des Droits de l'Homme.
Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire(ENAP)	Pour les officiers 40 heures par an, soit 80 heures sur les deux années de la formation	-Concept des droits de l'Homme ; -Droit International des Droits de l'Homme ; -Normes internationales et régionales pertinentes en matière de protection des détenus ; -Systèmes internationaux, régionaux et nationaux de contrôle des prisons et de protection des Droits de l'Homme ; -Règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus.
	Pour les officiers 40 heures par an, soit 80 heures sur les deux années de la formation	
	Pour les Gardiens de Prison 40 heures pour la durée des 12 mois que dure la formation	
Centre d'Instruction de la Gendarmerie Nationale(CECIG)	104 heures	-Introduction aux droits de l'Homme ; -Responsables de l'exécution des lois et Droits de l'Homme ; -Respect des Droits de l'Homme en matière de maintien de l'ordre ; -Droits de l'Homme et Libertés fondamentales.

Ecole Nationale Supérieure de Police(ENSP)	06 heures de cours par semaine+36 heures de conférence tout au long de la formation qui dure 02 ans	<ul style="list-style-type: none"> -Ethique et déontologie ; -Droits de l’homme ; -Droit International Humanitaire ; -Police des mineurs ; -Procédure pénale ; -Police judiciaire ; -Maintien de l’ordre ; -Terrorisme.
---	---	---

**ANNEXE N°2 : ETAT DES FORMATIONS ORGANISEES PAR LE PROJET BARREAU-GOUVERNANCE-
ETAT DE DROIT EN 2016**

No	MODULES	DATES	LIEU	OBJECTIFS	RESULTATS OBTENUS	CIBLE	EXPERTS
1	L'avocat et les droits de l'homme	16/04/16	Yaoundé	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le rôle des Avocats dans le monitoring et l'évaluation de l'offre des droits civils et politiques, et dans la construction des capacités citoyennes de revendication des droits garantis. - Susciter l'intérêt pour les avocats à s'approprier la référence aux droits humains dans la logique de leurs interventions professionnelles. 	Les avocats en stage disposent d'une boîte à outils leur permettant de convoquer systématiquement les droits de l'homme dans l'exercice de leur ministère et sont intéressés par la mobilisation des arguments puisés à la source des droits de l'homme.	387 avocats stagiaires des régions du Centre (440), Sud (03) et de l'Est (07)	02 experts nationaux
2	L'avocat et les droits de l'homme	26/06/16	Bafoussam	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le rôle des Avocats dans le monitoring et l'évaluation de l'offre des droits civils et politiques, et dans la construction des capacités citoyennes de revendication des droits garantis. - Susciter l'intérêt pour les avocats à s'approprier la référence aux droits humains dans la logique de leurs interventions professionnelles. 	Les avocats en stage disposent d'une boîte à outils leur permettant de convoquer systématiquement les droits de l'homme dans l'exercice de leur ministère et sont intéressés par la mobilisation des arguments puisés à la source des droits de l'homme.	39 avocats stagiaires de la région de l'Ouest	02 experts nationaux
3	L'avocat et les droits	27/05/16	Bamenda	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le rôle des Avocats dans le monitoring et l'évaluation 	Les avocats en stage disposent d'une boîte à	121 avocats stagiaires	02 experts

No	MODULES	DATES	LIEU	OBJECTIFS	RESULTATS OBTENUS	CIBLE	EXPERTS
	de l'homme			de l'offre des droits civils et politiques, et dans la construction des capacités citoyennes de	outils leur permettant de convoquer systématiquement les	de la région du Nord-ouest	nationaux
				revendication des droits garantis. - Susciter l'intérêt pour les avocats à s'approprier la référence aux droits humains dans la logique de leurs interventions professionnelles.	droits de l'homme dans l'exercice de leur ministère et sont intéressés par la mobilisation des arguments puisés à la source des droits de l'homme.		
4	L'avocat et les droits de l'homme	17/06/16	Douala	- Renforcer le rôle des Avocats dans le monitoring et l'évaluation de l'offre des droits civils et politiques, et dans la construction des capacités citoyennes de revendication des droits garantis. - Susciter l'intérêt pour les avocats à s'approprier la référence aux droits humains dans la logique de leurs interventions professionnelles.	Les avocats en stage disposent d'une boîte à outils leur permettant de convoquer systématiquement les droits de l'homme dans l'exercice de leur ministère et sont intéressés par la mobilisation des arguments puisés à la source des droits de l'homme.	450 avocats stagiaires de région du Littoral	02 experts nationaux

5	L'avocat et les droits de l'homme	17/06/16	N'Gaoundéré	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le rôle des Avocats dans le monitoring et l'évaluation de l'offre des droits civils et politiques, et dans la construction des capacités citoyennes de revendication des droits garantis. - Susciter l'intérêt pour les avocats à s'approprier la référence aux droits humains dans la logique de leurs interventions professionnelles. 	Les avocats en stage disposent d'une boîte à outils leur permettant de convoquer systématiquement les droits de l'homme dans l'exercice de leur ministère et sont intéressés par la mobilisation des arguments puisés à la source des droits de l'homme.	34 avocats stagiaires des régions de l'Adamaoua (07), du Nord (20) et de l'Extrême-nord (10)	02 experts nationaux
No	MODULES	DATES	LIEU	OBJECTIFS	RESULTATS OBTENUS	CIBLE	EXPERTS
6	L'avocat et les droits de l'homme	29/07/16	Buea	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le rôle des Avocats dans le monitoring et l'évaluation de l'offre des droits civils et politiques, et dans la construction des capacités citoyennes de revendication des droits garantis. - Susciter l'intérêt pour les avocats à s'approprier la référence aux droits humains dans la logique de leurs interventions professionnelles. 	Les avocats en stage disposent d'une boîte à outils leur permettant de convoquer systématiquement les droits de l'homme dans l'exercice de leur ministère et sont intéressés par la mobilisation des arguments puisés à la source des droits de l'homme.	180 avocats stagiaires de la région du Sud-Ouest	02 experts nationaux

7	L'avocat et les droits de l'homme	18 au 19/08/16	Kribi	Doter les avocats, membres de la Commission des droits de l'homme du Barreau du Cameroun, de connaissances pratiques et concrètes leur permettant de pouvoir concevoir, planifier, rédiger, suivre et évaluer les projets qu'ils voudront mettre en place notamment dans le volet des droits civils et politiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Les participants maîtrisent les principales phases d'un cycle de gestion de projet notamment en matière de droits humains ; - les participants sont en mesure de concevoir, de planifier un projet sur la base de l'identification des besoins à travers des outils tels que l'arbre à problèmes et l'arbre des objectifs ; -les participants maîtrisent les outils pour le suivi et l'évaluation des projets. 	15 membres de la CDHB (02 avocats stagiaires et 13 avocats inscrits au Grand Tableau de l'Ordre	02 experts nationaux
No	MODULES	DATES	LIEU	OBJECTIFS	RESULTATS OBTENUS	CIBLE	EXPERTS
8	Le contentieux du titre foncier	21 au 22/09/16	Kribi	<ul style="list-style-type: none"> -Faire la promotion des droits de l'homme dans la perspective d'un meilleur plaidoyer des droits civils et politiques - Assurer le renforcement des capacités des juridictions administratives 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le rôle des juridictions administratives dans le contrôle et la sanction des violations des droits civils et politiques par les Autorités administratives -Harmoniser la jurisprudence administrative en matière 	40 participants dont 25 magistrats, 10 avocats et 05 juristes du MINDCAF	02 experts nationaux

					de contentieux du titre foncier.		
9	Séminaire destiné aux partis politiques	17au 18/16	Kribi	Renforcer le rôle des acteurs politiques et de la société civile (Avocats, partis politiques, représentants de la Société civile) dans le monitoring et l'évaluation de l'offre des droits civils et politiques, et dans la construction des capacités citoyennes de revendication des droits garantis	Les représentants des partis politiques acquièrent les techniques de conception et de suivi-évaluation des politiques publiques afin de mieux répondre à la demande sociale des droits civils et politiques	42 représentants des partis politiques et des OSC œuvrant dans la promotion et le respect des droits civils et politiques	02 experts nationaux

ANNEXE N°3 : SANCTIONS DISCIPLINAIRES CONTRE 84 FONCTIONNAIRES DE POLICE DE 2013 A 2016 POUR ATTEINTES DIVERSES AUX DROITS DE L'HOMME DONT DES ACTES DE VIOLENCES ET DE VOIES DE FAITS OU ASSASSINAT ENTRE AUTRES

Grade	Nombre	Année	Nature de la faute commise	Sanctions prononcées
Gardiens de la Paix Premier Grade (GPX1)	03	2013	Usage abusif d'une arme de guerre	Blâme avec inscription au dossier
			Violences et voies de fait sur un usager	20 jours de mise à pied sans traitement
			Voies de fait envers un usager	Blâme avec inscription au dossier
Gardiens de la Paix Deuxième Grade (GPX2)	04	2013	Usage abusif d'une arme à feu	20 jours de mise à pied sans traitement
			Violences et voies de fait sur un usager	20 jours de mise à pied sans traitement
			Usage d'une arme à feu	Blâme avec inscription au dossier
			Usage abusif d'une arme à feu	Blâme avec inscription au dossier
Gardiens de la Paix Principale (GPP)	03	2013	Usage abusif d'une arme de guerre	Blâme avec inscription au dossier
			Voies de fait envers une personne amenée au poste de police	Blâme avec inscription au dossier
			Usage abusif d'une arme de guerre	Blâme avec inscription au dossier
Inspecteurs de Police Deuxième grade (IPX2)	04	2013	Voies de fait envers un usager	Blâme avec inscription au dossier
			Usage abusif d'une arme de guerre	Blâme avec inscription au dossier
			Violences et voies de fait sur un gardé à vue	Retard d'avancement d'un an
			Violences et voies de fait envers un tiers	Blâme
Commissaire de Police Principal (CPP)	03	2013	Usage abusif d'une arme de guerre	Blâme avec inscription au dossier
			Usage abusif d'une arme à feu	Blâme avec inscription au dossier
			Violences et voies de fait envers un tiers	Blâme
Gardiens de la Paix	04	2014	Violences et voies de fait envers un usager	Blâme

Premier Grade (GPX1)			Violences et voies de fait envers un tiers	Blâme
			Violences et voies de fait envers un usager	Blâme
			Violences et voies de fait envers un tiers	03 mois de suspension
Gardiens de la Paix Deuxième Grade (GPX2)	06	2014	Violences et voies de fait sur un gardé à vue	Retard d'avancement d'01 an
			Violences et voies de fait envers un usager	20 jours de mise à pied
			Violences et voies de fait envers un usager	Abaissement d'échelon
			Violences et voies de fait envers un supérieur	Abaissement de grade
			Violences et voies de fait envers un supérieur	Abaissement de grade
			Violences et voies de fait envers un usager	Blâme
Gardiens de la Paix Principale (GPP)	04	2014	Violences et voies de fait envers un collègue de service	Blâme
			Violences et voies de fait envers une autorité municipale	Blâme
			Violences et voies de fait envers un gardé à vue	Blâme
			Violences et voies de fait envers un supérieur	Révocation
Inspecteur de Police Premier grade (IPX1)	04	2014	Voies de fait envers un agent de la Force Publique	15 jours de mise à pied sans traitement
			Violences envers un agent de la force publique	20 jours de mise à pied sans traitement
			Voies de fait envers un Supérieur	
			Violences et voies de fait envers un subalterne	Abaissement de grade
Inspecteurs de Police Deuxième grade (IPX2)	06	2014	Voies de fait envers un Supérieur	Blâme
			Voies de fait envers un Supérieur	Retard d'avancement d'un an
			Utilisation abusive d'une arme à feu et violences et voies de fait envers un Supérieur	Retard d'avancement d'un an
			Violences sur un gardé à vue	Retard d'avancement d'un an
			Violences et voies de fait envers un usager	Blâme
			Violences et voies de fait envers un subalterne	Abaissement de grade
Inspecteurs de Police Principale (IPP)	05	2014	Violences et voies de fait envers une personne conduite au poste de Police	Avertissement
			Violences sur un gardé à vue	Blâme
			Violences et voies de fait envers un supérieur	Abaissement de grade

			Violences et voies de fait envers un supérieur	Abaissement d'échelon
			Violences et voies de fait envers un tiers	03 mois de suspension
Officier de Police Deuxième Grade (OPX2)	03	2014	Voies de fait envers un supérieur	Blâme
			Violences et voies de fait envers un tiers	Blâme avec inscription au dossier
			Violences envers un gardé à vue	Abaissement d'échelon
Officier de Police Principale (OPP)	03	2014	Voies de fait envers une collaboratrice	Retard d'avancement d'un an
			Violences et voies de fait envers un usager	Retard d'avancement d'un an
			Violences et brutalité envers un usager	20 jours de mise à pied
Gardiens de la Paix Premier Grade (GPX1)	02	2015	Violences et voies de fait envers un supérieur	Blâme avec inscription au dossier
			Scandale dans un lieu public et usage abusif d'une arme à feu	Blâme
Gardiens de la Paix Deuxième Grade (GPX2)	02	2015	Voies de fait envers ses supérieurs et vol en coaction	Révocation
			Usage abusif d'une arme de feu	Blâme
Gardien de la Paix Principal (GPP)	01	2015	Violences envers des tiers	Blâme
Inspecteur de Police Premier Grade (IPX1)	01	2015	Violences envers un gardé à vue	Abaissement d'échelon
Inspecteur de Police Principal	03	2015	Violences et voies de fait envers un tiers	Blâme avec inscription au dossier
			Voies de fait envers un supérieur	20 jours de mise à pied
			Violences et brutalité envers un usager	20 jours de mise à pied
Officier de Police Premier Grade (OPX1)	01	2015	Usage abusif d'une arme de feu	Blâme
Officiers de Police Principal	03	2015	Violences et brutalité envers un agent public	Blâme avec inscription au dossier
			Séquestration d'un agent public	Blâme avec inscription au dossier
			Usage abusif d'une arme à feu	Blâme
Commissaire de Police (CP)	01	2015	Usage abusif d'une arme à feu	Blâme

Gardien de la Paix Premier Grade (GPX1)	04	2016	Vol aggravé et assassinat d'un collègue	Révocation
			Violences et voies de fait sur des tiers	Abaissement de Grade
			Utilisation abusive d'une arme à feu	20 jours de mise à pied sans traitement
			Violences et voies de fait envers un usager	15 jours de mise à pied sans traitement
Gardien de la Paix Deuxième Grade (GPX2)	01	2016	Usage abusif d'une arme de service ayant causé des dommages corporels à un tiers	Révocation
Gardien de la Paix Principal (GPP)	01	2016	Usage abusif d'une arme de service	14 jours de mise à pied sans traitement
Inspecteur de Police Premier Grade (IPX1)	03	2016	Violences et voies de fait envers un tiers	Avertissement écrit
			Violences et voies de fait envers un usager	15 jours de mise à pied sans traitement
			Violences et voies de fait envers un usager	15 jours de mise à pied sans traitement
Inspecteur de Police Deuxième Grade (IPX2)	01	2016	Violences et voies de fait envers un supérieur	10 jours de mise à pied sans traitement
Inspecteur de Police Principal (IPP)	04	2016	Retrait abusif des pièces d'un usager et usage abusif d'une arme à feu	15 jours de mise à pied sans traitement
			Violences envers un agent de la force publique	20 jours de mise à pied sans traitement
			Usage abusif d'une arme de service	Abaissement d'échelon
			Violences et voies de fait envers un gardé à vue	20 jours de mise à pied sans traitement
Officier de Police Premier Grade (OPX1)	02	2016	Violences et voies de fait envers un usage	Blâme
			Violences et voies de fait envers un usage	Blâme
Officier de Police Principal (OPP)	02	2016	Violences envers un agent de la force publique	Blâme
			Violences et voies de fait envers un subordonné	Blâme

ANNEXE N°4 : TABLEAU DE L'AIDE PUBLIQUE AUX ENTREPRISES PRIVEES DE PRESSE DE 2013 A 2016

Années	2013	2014	2015	2016
Nombre d'Entreprises de presse	168	167	131	113
Montant total reçu (FCFA)	270 000 000	270 000 000	243 000 000	250 000 000

Nombre total d'Entreprises privées de presse ayant bénéficié de l'aide publique de 2013 à 2016 :

- **Radios commerciales : 70 ;**
- **Radios communautaires : 159 ;**
- **Télévisions : 12 ;**
- **Producteurs audiovisuels : 12 ;**
- **Entreprises de presse écrite : 254 ;**
- **Organisations professionnelles : 84 ;**
- **Imprimeries : 18 ;**
- **Entreprise de communication globale : 01.**

ANNEXE N°5 : ETAT DES PROCEDURES EXAMINEES DE 2013 à 2016 PAR LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION (CNC), AVEC AUTEUR DE LA SAISINE ET LES SANCTIONS PRONONCEES

N°s	Noms et prénoms du Directeur de publication/Journalistes	Nom de l'organe de de presse ou de la Station de Radiodiffusion	Nature de la faute commise	Sanctions prononcées
1	M.Xavier MESSE	Quotidien « Mutations »	Enfreinte à la procédure de délibérations du CNC au sujet d'une accusation se rapportant à un cas d'atteinte à la déontologie professionnelle en matière de communication sociale	Avertissement adressé en date du 21 novembre 2013
2	M. GUIBAI GATAMA	Journal « Œil du Sahel »	Enfreinte à la procédure de délibérations du CNC	Avertissement adressé en date du 21 novembre 2013
3	M. Roger NTEDE	Journal « Pile ou Face »	Atteinte à la déontologie professionnelle en matière de communication sociale	Avertissement adressé en date du 21 novembre 2013
4	M. Léopold Clovis NOUDIO	Journal « l'Epervier »	Atteinte à la déontologie professionnelle en matière de communication sociale	Suspension temporaire d'un mois à compter de la date du 05 septembre 2013
5	M. Eric MUTOMU	Journal « The Chronicle »	Atteintes récurrentes aux dispositions de la Loi n°2006/018 du 29 décembre 2006 régissant la publicité au Cameroun et à la déontologie professionnelle en matière de communication sociale	Suspension temporaire à compter de la date du 05 septembre 2013
6	//-//-//	Journal « Watchdog Tribune »	Atteinte aux dispositions de la Loi constitutionnelle du 18 janvier 1996 et à la déontologie professionnelle en matière de communication sociale	Avertissement dressé en date du 05 septembre 2013
7	M. NGAH Christian MBIPGO	Journal « Guardian Post »	Atteinte à la déontologie	Suspension temporaire de 03 mois à

			professionnelle en matière de communication sociale	compter du 21 novembre 2013
8	M. NGAH Christian MBIPGO	Journal « Guardian Post »	Atteintes récurrentes aux dispositions de la Loi n°2006/018 du 29 décembre 2006 régissant la publicité au Cameroun et à la déontologie professionnelle en matière de communication sociale	Suspension temporaire de 02 mois à compter du 05 septembre 2013
9	M. Benjamin ZEBAZE	Journal « Ouest Littoral »	Atteinte à l'éthique et à la déontologie professionnelle en matière de communication sociale	Suspension temporaire de 03 mois à compter du 21 novembre 2013
10	M. Péguy MEYONG (Journaliste)	Radio Satellite	Atteinte à la déontologie professionnelle en matière de communication sociale	Suspension temporaire de 03 mois
11	//-//-//	Radio Sky One et Youth Fm	Atteintes récurrentes aux dispositions de la Loi n°2006/018 du 29 décembre 2006 régissant la publicité au Cameroun et à la déontologie professionnelle en matière de communication sociale	Suspension temporaire de 02 mois à compter du 05 septembre 2013
12	//-//-//	Djacom Fm	Atteintes récurrentes aux dispositions de la Loi n°2006/018 du 29 décembre 2006 régissant la publicité au Cameroun et à la déontologie professionnelle en matière de communication sociale	Interdiction définitive à compter du 05 septembre 2013

En 2014, le CNC a publié 02 communiqués de rappel à l'ordre, 03 communiqués à caractère général, adressé 23 mises en demeure, prononcé 03 avertissements ainsi que 08 suspensions temporaires n'excédant pas 06 mois pour des cas d'atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelle.

Les griefs reprochés aux professionnels des médias portaient notamment sur le traitement des plaintes en violation des principes de gradation des sanctions et du quorum (2/3 de ses membres présents ou représentés) tels que prévus par la procédure de traitement des plaintes arrêtée par le CNC le 28 mai 2014.

Par ailleurs, plusieurs hommes de médias ont été traduits devant les juridictions soit pour atteintes à la vie privée des citoyens, soit pour des atteintes aux intérêts de l'ensemble de la communauté.

Pour ce qui est des poursuites judiciaires pour atteintes à la vie privée par les citoyens, deux affaires ont été portées devant les juridictions par les citoyens pour atteintes à la vie privée. Il s'agit de :

- l'affaire **CAVAYE YEGUIE Djibril** contre **Magnus BIAGA, KAMI Jefferson**, respectivement Directeur de publication du quotidien « Emergence » et Journaliste audit quotidien pour diffamation et outrage aux corps constitués en coaction des articles 74, 96, 152, 154 et 305 du CP. Cette affaire demeure pendante devant les Tribunaux ;
- l'affaire *Cameroon Cooperative Credit Union League* (CAMCCUL) contre **AMUNGWA TANYI Nicodemus**, Directeur de publication de l'hebdomadaire « The Monitor », pour diffamation punie par les articles 74 et 305 du Code pénal. Ce dernier a été condamné à 04 mois de prison ferme et à une amende de 10 000 000 FCFA.

Dans le cadre des poursuites judiciaires pour atteintes aux intérêts de l'ensemble de la communauté, on peut signaler l'affaire **TONGUE Rodrigue, EBOLE BOLA Cyriaque** et **BABA WAME** respectivement Journaliste au quotidien « le Messenger », Mutations et Enseignant à l'Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication, poursuivis pour non dénonciation sur la base des articles 74 et 107 du Code pénal. Il est reproché à ces 03 hommes de médias d'avoir détenu des informations susceptibles de nuire à la défense Nationale.

En 2015, le CNC a prononcé, au cours de ses différentes sessions (ordinaires et extraordinaires), 17 décisions désagrégées ainsi qu'il suit :

- 06 décisions de suspension temporaire n'excédant pas 06 mois ;

- 06 décisions de suspension temporaire supérieur ou également à 06 mois ;
- 01 décision d'interdiction définitive ;
- 04 décisions de non-lieu.

Les faits reprochés à ces professionnels des médias ou à ces organes de presse vont des atteintes à la dignité des personnes (c'est le cas de l'émission Embouteillage diffusée sur Amplitude Fm), aux atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelle en matière de communication sociale (c'est le cas des quotidiens « le Devoir » et « la Nouvelle »).

Au terme des différentes sessions tenues en 2016, le Régulateur des médias a prononcé 41 décisions dont 05 avertissements, 26 suspensions temporaires d'une durée n'excédant pas 06 mois, 06 suspensions temporaires d'une durée égale à 06 mois, 02 interdictions définitives, 01 décision de confirmation d'interdiction définitive et 01 décision de non-lieu.

Les griefs évoqués à l'encontre de ces médias tant écrits, audiovisuels, qu'en ligne sont l'atteinte à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale.

ANNEXE N°6 : ETAT DE QUELQUES PROCEDURES JUDICIAIRES CONTRE DES JOURNALISTES

Il ya lieu de signaler que les affaires ci-après ont été initiées par les autorités publiques, notamment :

- l'affaire Ministère Public contre **AHMED ABBA**, dans laquelle celui-ci a été condamné devant le Tribunal Militaire de Yaoundé pour complicité d'actes de terrorisme et non dénonciation d'actes de terrorisme prévus et réprimés par les articles 74 CP et 2 de la Loi n°2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme. Par Décision du 21 décembre 2017 de la Cour d'Appel du Centre, celui-ci a été acquitté du chef de complicité d'actes de terrorisme, et condamné à 24 mois d'emprisonnement pour les faits de non-dénonciation;
- l'affaire Ministère Public contre **BABA WAME, TONGUE Rodrigue** et **EBOLE BOLA Félix**, qui a connu un dénouement le 30 octobre 2017 par l'acquittement des 3 cités devant le Tribunal Militaire de Yaoundé ;
- l'affaire Ministère Public contre **François FOGNO FOTSO**, Directeur de publication de l'Hebdomadaire *Génération Libre*, dans laquelle le susnommé est poursuivi pour diffamation et complicité des articles 74,97 et 305 du CP, a été enrôlée la première fois à l'audience du 16 octobre 2015 du Tribunal de Première Instance de Yaoundé-Centre Administratif et est renvoyée au 1^{er} décembre 2017 pour comparution des parties et suite des débats.

ANNEXE N°7 : TABLEAU DE REPARTITION DES FORMATIONS SANITAIRES PAR REGION AU CAMEROUN EN 2014

Région	Population 2014	CSI & CMA	HD & Assimilés	HR	HC & HG	Total général
Adamaoua	1 125 438	148	8	1	0	157
Centre	3 906 883	797	29	1	11	838
Est	888 682	213	13	1	0	227
Extrême Nord	3 856 740	296	30	3	0	329
Littoral	3 175 664	575	39	2	3	619
Nord	2 271 914	257	14	-1	0	272
Nord-Ouest	1 999 831	336	30	1	0	367
Ouest	1 978 322	595	32	1	0	628
Sud	766 981	298	9	2	1	310
Sud-Ouest	1 533 964	271	14	2	0	287
Total général	21 504 419	3 786	218	15	15	4 034

Source : Document de présentation du Budget du Ministère de la santé Publique à l'Assemblée Nationale en décembre 2014

ANNEXE N°8 :INDICATEURS DE SCOLARISATION EN MILIEU RURAL AUX NIVEAUX DU PRESCOLAIRE ET DU PRIMAIRE DES ANNEES SCOLAIRES 2013/2014 A 2015/2016

➤ **Enseignement Maternel**

• **Nombre d'écoles**

Année scolaire	Nombre d'écoles maternelles		
	Zone urbaine	Zone rurale	Pays
2013-2014	4 284	3 983	8 267
2014-2015	4 796	4 379	9 175
2015-2016	5 053	4 607	9 660

Source : Annuaires statistiques du Ministère de l'Education de BASE

• **Répartition des personnels Enseignants dans le Préscolaire Public**

Année scolaire	Zone urbaine	Zone rurale	Pays
2013-2014	4 764	4 134	8 898
2014-2015	5 309	4 901	10 210
2015-2016	5 321	5 365	10 686

Source : Annuaires statistiques du Ministère de l'Education de BASE

• **Effectif des élèves**

Année scolaire	Zone urbaine	Zone rurale	Pays
2013-2014	315 554	151 683	467 237
2014-2015	349 724	172 705	522 429
2015-2016	370 768	185 042	555 810

Source : Annuaires statistiques du Ministère de l'Education de BASE

➤ **Enseignement Primaire**

• **Effectif des élèves**

Année scolaire	Zone urbaine	Zone rurale	Pays
2013-2014	1 527 727	2 609 185	4 136 912
2014-2015	1 609 315	2 760 673	4 369 983
2015-2016	1 640 715	2 840 520	4 481 235

Source : Annuaires statistiques du Ministère de l'Education de BASE

• **Répartition des Personnels Enseignants dans le Primaire Public**

Année scolaire	Zone urbaine	Zone rurale	Pays
2013-2014	19 712	40 645	60 357
2014-2015	20 802	47 076	67 878
2015-2016	20 016	46 248	66 264

Source : Annuaires statistiques du Ministère de l'Education de BASE

• **Nombre d'écoles**

Année scolaire	Zone urbaine	Zone rurale	Pays
2013-2014	5 465	12 670	18 135
2014-2015	5 922	13 214	19 136
2015-2016	6 132	13 579	19 711

Source : Annuaires statistiques du Ministère de l'Education de BASE

QUELQUES INDICATEURS DU CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

INDICATEURS	Années scolaires	
	2013-2014	2014-2015
Taux d'achèvement du cycle primaire	74,2%	76,3%
Taux d'achèvement des filles	70,3%	72,8%
Taux d'achèvement dans les Zones à Education Prioritaire	63,6%	65,5%
Taux brut de scolarisation	118%	122%
Taux de redoublement	12,7%	12,2%

Source :Rapport d'analyse des données du recensement scolaire 2014-2015 du MINEDUB

ANNEXE N°9 : QUELQUES DECISIONS DE JUSTICE RENDUES CONTRE LES AUTEURS DE TRAFIC ET DE TRAITE

Il s'agit notamment de :

- l'affaire MP et **ELANGMAN Clauvis Chérif C/ KOTA Marie Noëlle et NSA'A Michel Bernard**, objet du Jugement n°59/Crim du 18 septembre 2012 du Tribunal de Grande Instance (TGI) du Haut Nyong. Les accusés **KOTA Marie Noëlle** et **NSA'A Michel Bernard** ont été déclarés coupables de trafic et traite, et condamnés à 5 ans d'emprisonnement chacun et 50 000 FCFA d'amende;
- l'affaire MP et **FATIME DOUDOU, LASSOU DJONA Martin et autres c/ OUSMAN Oumarou alias MANOU**, objet du Jugement du 02 juin 2013 du TGI du Mayo-Danay à Yagoua. Les victimes se sont vues confier les troupeaux de moutons et de chèvres à faire paître, après avoir été déplacées de leur lieu de résidence. Déclaré coupable de crime de coaction de trafic et d'exploitation d'enfants, l'accusé **OUSMAN Oumarou** a été condamné à 06 ans d'emprisonnement ferme, aux dépens liquidés à la somme de 48 850FCFA et à payer une somme de 300 000 FCFA¹ à **FATIME DOUDOU** et 1 000 000 FCFA à **LASSOU DJONA Martin** à titre de dommage-intérêts;
- l'affaire MP C/ **DJAMILA SADOU**, objet du jugement n°40/Crim du 04 septembre 2013 du Tribunal de Grande Instance du Mayo-Rey. L'accusé a été condamné à 18 mois d'emprisonnement pour tentative de trafic ou de traite d'enfant et aux dépens liquidés à la somme de 38500FCFA ;
- **The People Vs DAIRU SANDA MBAA and BUINDA Agnès KWASINWI**, Suit n°HCN/03/2015 du TGI de Donga Mantung: les accusés avaient déplacé 6 mineurs âgés de 8 à 17 ans de leur région d'origine avec l'intention de les faire travailler dans des plantations dans la Région du Centre. Suivant Jugement du 15 avril 2015, les accusés ont été condamnés pour trafic à 03 ans d'emprisonnement avec sursis pendant 03 ans et à 60 000 FCFA d'amende.

ANNEXE N°10 : TABLEAU RECAPITULATIF DU NOMBRE D'ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES

Année	Nombre d'enfants
2012	540
2013	1 158
2014	1 055
2015	1 646
2016	1 206

ANNEXE N°11 : INDICATEURS DE SCOLARISATION DES ENFANTS PYGMEES DANS LA REGION DE L'EST AU COURS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Arrondissement	Nombre d'écoles	Effectifs d'enfants inscrits	Types d'écoles	
			Ecoles Pilotes	Ecoles Témoins
ABONG-MBANG	01	67	01	00
DIMAKO	02	74	01	01
MINDOUROU	02	376	00	02
LOMIE	02	248	02	00
MESSOK	01	190	00	01
TOTAL	08	734	04	04

Source : MINEDUB

Les écoles pilotes sont celles dans lesquelles les enseignements sont dispensés en langue Baka, alors que les écoles témoins sont celles dans lesquelles les enseignements sont dispensés uniquement en français.

Dans les écoles pilotes, l'enseignement en langue Baka a été expérimenté dans 8 écoles pilotes dans la Région de l'Est, avec 734 enfants inscrits, durant l'année académique 2013/2014 dans le cadre du projet dénommé « *Droits et dignité des Baka* » visant à améliorer l'éducation des enfants Baka tout en les maintenant ancrés dans leur culture. Ce projet est piloté par l'ONG *Plan Cameroon*. Pour appuyer ce projet, le *Société Internationale de Linguistique (SIL)* a produit du matériel didactique composé de 421 syllabaires (tableaux d'orthographe) et des livres de mathématiques intégrant les valeurs culturelles Baka, de 421 ardoises avec l'alphabet Baka au verso et de 08 échelles de lecture. Ce soutien a permis d'enregistrer une augmentation de 5% du taux de scolarisation des enfants Baka.

Dans l'ensemble, les écoles témoins ont reçu les même kits en fournitures scolaires que les écoles pilotes, sans manuels didactiques ni ardoises en langue Baka.

Par ailleurs, 19 enseignants (5 femmes et 14 hommes) ont aussi reçu une formation pour enseigner en langue Baka dont 8 (3 femmes et 5 hommes) sont en service.

Le projet susvisé a également pris en compte 53 écoles primaires localisées dans les départements de la Boumba et Ngoko, de la Kadey et du Haut-Nyong, avec 4318 élèves enregistrés dont 2 091 filles et 2 227 garçons, encadrés par 126 enseignants dont 121 formés et 05 non formés. Ces écoles primaires comptent 153 salles de classe construites en matériaux définitifs et 24 en matériaux provisoires, avec au total 2 711 places assises.

En 2015, *Plan Cameroon* a proposé un nouveau projet de scolarisation des Baka dénommé « *Education interculturelle et multilinguistique* ». Le projet prévoit d'apprendre tout d'abord aux enfants Baka à lire et à écrire dans leur langue maternelle, avant d'être ensuite initiés aux 2 langues officielles du Cameroun. Ce projet officiellement lancé le 31 mars 2015 à Lomié, dans la Région de l'Est, touche les écoles primaires dans le Département du Haut-Nyong et couvre 8 Communes, notamment Dimako, Messock, Doume, Abong-Mbang, Mindourou et Lomié. Dans les 3 prochaines années, 1 554 enfants devraient utiliser le Baka comme langue d'études à l'école primaire.

ANNEXE N°12 : TABLEAU RECAPITULATIF DE LA POPULATION CARCERALE EN DECEMBRE 2016 ET EN MARS 2017

➤ EFFECTIF GENERAL EN DECEMBRE 2016 :29 341

Régions	Prévenus				Condamnés				Total
	Hommes	Femmes	Mineurs	Etrangers	Hommes	Femmes	Mineurs	Etrangers	
Adamaoua	811	16	59	91	832	10	11	72	1 902
Centre	4 326	198	202	106	2 674	82	18	28	7 634
Est	624	17	53	96	698	24	18	59	1 589
Extrême-Nord	1 746	48	91	349	1 366	30	25	97	3 752
Littoral	2 394	65	37	71	1 641	33	9	34	4 284
Nord	1 107	25	51	92	1 297	14	21	176	2 863
Nord-Ouest	523	11	23	5	812	48	5	2	1 429
Ouest	1 146	23	80	5	1 146	21	21	3	2 445
Sud	527	17	44	21	545	11	2	28	1 195
Sud-Ouest	1 002	34	87	136	872	12	28	77	2 248
Total Général	14 286	454	727	972	11 883	285	158	576	
	16 439				12 902				29341

Source : Direction de l'Administration Pénitentiaire/Ministère de la Justice

➤ ETAT RECAPITULATIF

Catégories Types	Prévenus	Condamnés	Total
Hommes	14 286	11 883	26 169

Femmes	454	285	739
Mineurs	727	158	885
Etrangers	972	576	1 548
Total	16 439	12 902	29 341

Source :Direction de l'Administration Pénitentiaire/Ministère de la Justice

N^{os}	Régions	Capacité d'accueil	Effectif des détenus	Taux d'occupation%
1	Adamaoua	1 070	1 902	178
2	Centre	4 270	7 634	179
3	Est	1 475	1 589	108
4	Extrême-Nord	1 970	3 752	190
5	Littoral	1 550	4 284	276
6	Nord	1 300	2 863	220
7	Nord-Ouest	1 750	1 429	082
8	Ouest	2 720	2 445	090
9	Sud	800	1 195	149
10	Sud-Ouest	1 010	2 248	223
Total		17 915	29 341	164

Source :Direction de l'Administration Pénitentiaire/Ministère de la Justice

➤ **EFFECTIF GENERAL EN MARS 2017 :29 989**

Régions	Prévenus				Condamnés				Total
	Hommes	Femmes	Mineurs	Etrangers	Hommes	Femmes	Mineurs	Etrangers	
Adamaoua	811	16	59	91	832	10	11	72	1 902
Centre	4 423	207	215	120	2 712	84	18	30	7 809

Est	598	28	61	90	705	23	15	64	1 584
Extrême-Nord	1 668	71	89	272	1 458	26	16	104	3 704
Littoral	2 637	85	56	68	1 632	34	3	41	4 556
Nord	1 322	29	52	134	1 220	15	16	164	2 952
Nord-Ouest	623	11	23	5	845	48	5	2	1 562
Ouest	1 161	26	90	9	1 136	21	21	2	2 466
Sud	578	20	47	27	542	10	5	25	1 254
Sud-Ouest	1 098	40	83	31	856	13	27	52	2 200
Total Général	14 919	533	775	847	11 938	284	137	556	
	17 074				12 915				29989

Source : Direction de l'Administration Pénitentiaire/Ministère de la Justice

➤ ETAT RECAPITULATIF

Types \ Catégories	Prévenus	Condamnés	Total
Hommes	14 919	11 938	26 857
Femmes	533	284	817
Mineurs	775	137	912
Etrangers	847	556	1 403
Total	17 074	12 915	29 989

Source : Direction de l'Administration Pénitentiaire/Ministère de la Justice

N ^{os}	Régions	Capacité d'accueil	Effectif des détenus	Taux d'occupation%
1	Adamaoua	1 070	1 902	178
2	Centre	4 270	7 809	183

3	Est	1 475	1 584	107
4	Extrême-Nord	1 970	3 704	188
5	Littoral	1 550	4 556	294
6	Nord	1 300	2 952	227
7	Nord-Ouest	1 750	1 562	90
8	Ouest	2 720	2 466	91
9	Sud	800	1 254	157
10	Sud-Ouest	1 010	2 200	218
Total		17 915	29 989	173

Source : Direction de l'Administration Pénitentiaire/Ministère de la Justice

ANNEXE N°13 :TABLEAU DES PRISONS DISPOSANT D'EAU ET/OU D'UN FORAGE

N°s	Régions	Lieu de situation des Prisons	Nombre
1	Adamaoua	Prison Centrale de Ngaoundéré, Prison Principale de Meiganga, Prison Principale de Banyo, Prison Principale de Tignère, Prison Principale de Tibati	05
2	Centre	Prison Centrale de Yaoundé, Prison Principale de Ntui, Prison Principale de Mbalmayo, Prison Principale de Mfou, Prison Principale de Ngoumou	05
3	Est	Prison Centrale de Bertoua, Prison Principale de Yokadouma, Prison Principale d'Abong-Mbang, Prison Spéciale de Bétaré-Oya, Prison Spéciale de Moloundou	05
4	Extrême-Nord	Prison Centrale de Maroua, Prison Principale de Yagoua, Prison Principale de Mokolo, Prison Principale de Mora, Prison Principale de Doukoula, Prison Principale de Kaélé, Prison Principale de Kousséri, Prison Spéciale de Méri, Prison Spéciale de Makari, Prison Spéciale de Moulvoudaye	10
5	Littoral	Prison Centrale de Douala, Prison Principale de Nkongsamba, Prison Principale d'Edéa, Prison Spéciale de Ngambè	04
6	Nord	Prison Centrale de Garoua, Prison Principale de Poli, Prison Principale de Tcholliré, Prison Principale de Guider	04
7	Nord-Ouest	Prison Centrale de Bamenda, Prison Principale de Nkambé, Prison Principale de Fundong, Prison Principale de Kumbo, Prison Principale de Wum	05
8	Ouest	Prison Centrale de Bafoussam, Prison Principale de Baham, Prison Principale de Bangangté, Prison Principale de Foubot, Prison Principale de Mantoum, Prison Principale de	06

		Mbouda	
9	Sud	Prison Principale Sangmélima, Prison Principale de Kribi, Prison Principale d'Ambam	03
10	Sud-Ouest	Prison Centrale de Buéa, Prison Principale de Mamfé, Prison Spéciale de Bavenga	03

ANNEXE N°14 : EVOLUTION DE LA DOTATION ANNUELLE ALLOUEE A LA SANTE PENITENTIAIRE DE 2013 A 2017

Année	Effectifs des détenus	Dotation annuelle (FCFA)	Montant annuel par détenu
2013	25 300	157 740 000	6 572
2014	25 300	157 740 000	6 235
2015	24 000	157 740 000	6 572
2016	28 276	150 640 000	5 327
2017	28 927	150 640 000	5 207

Source : DAPEN

**ANNEXE N°15 : TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS DESTINES A
L'ALIMENTATION DES DETENUS DE 2013-2017**

Année	Effectif des détenus	Dotation annuelle (FCFA)	Montant journalier par détenu (FCFA)
2013	25 800	2 030 800 000	231
2014	25 300	2 313 799 000	263
2015	24 000	2 747 520 000	318
2016	28 276	2 570 000 000	250
2017	28 927	3 070 000 000	290

Source : DAPEN